

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **G**Enes. La République abandonnée tout-à-coup des troupes sur l'assistance desquelles elle devoit compter; & celles de l'Impératrice-Reine ayant continué, après leur passage de la *Bochetta*, de s'avancer vers la Capitale, le Sénat vit les choses réduites à la dernière extrémité, & sentant la nécessité d'une prompte soumission, il l'a faire sans le moindre délai. L'article de *Vienne* de nos Mémoires du mois passé montre le fait; on n'en retracera pas ici le contenu. Ce qui restoit d'espérance au Gouvernement, étant donc évanoui par la retraite des Espagnols & des François de son territoire, il a souscrit à tout ce qu'on exigeoit de lui; & ceci s'est passé pendant que les uns & les autres défiloiént vers le Comté de *Nice* avec leurs Généraux suivis de l'Infant Don Philippe & du Duc de *Modene*. Voici les conditions qui furent imposées à la République. On les arrêta & on les signa de part & d'autre le 6. Septembre.

ART. I. *Les portes de la Ville de Genes seront livrées dans ce jour aux Troupes de Sa Maj. l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme.*

II. *Toute la Garnison de la Ville de Genes sera prisonniere de guerre de Sa Maj. Imp. Les déserteurs qui viendront se constituer comme tels, aussitôt après cette convention, auront leur pardon de Sa Maj. Impériale; mais on pendra, sans remission, tous ceux qui ne se déclareront pas sur le champ.*

Capitulation de la République de Genes.

III. *Toute*